



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement

Question écrite n° 62970

Texte de la question

M Dominique Baudis attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la situation des enseignants contractuels des écoles d'architecture. Alors que la loi du 11 juin 1983, reprise par l'article 73 de la loi du 11 janvier 1984, prévoit la possibilité d'intégrer les enseignants contractuels dans la fonction publique, la direction de l'architecture et de l'urbanisme a confié à une commission consultative paritaire une mission de reclassement de tous ces enseignants. Cette opération a donné lieu à une application des propositions au plan individuel alors qu'une décision d'ordre général aurait dû être arrêtée. Il lui demande donc de lui faire connaître ses intentions sur le devenir des enseignants contractuels des écoles d'architecture.

Texte de la réponse

Reponse. - Les 911 personnels enseignants des écoles d'architecture font l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'équipement, du logement et des transports depuis plusieurs années. Ainsi, deux procédures de repyramidage ont permis, en 1991 et 1992, la promotion à la catégorie supérieure de 379 enseignants contractuels. Des statuts de professeurs et de maîtres-assistants, très proches de ceux existant à l'université, ont été créés par décret du 24 janvier 1992. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992 et ont permis à 108 enseignants contractuels d'être titularisés. En 1993, une troisième phase du reclassement offrira une possibilité de promotion ou d'amélioration de carrière à 131 enseignants contractuels ; simultanément, 115 titularisations seront effectuées par concours réservé. Afin de permettre à tous les enseignants contractuels qui le souhaitent d'être titularisés, le Gouvernement a décidé de proroger de deux ans la période de titularisation et d'augmenter le nombre de postes offerts chaque année. Les enseignants qui souhaiteront rester contractuels bénéficieront, quant à eux, d'améliorations de carrière.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62970

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4777